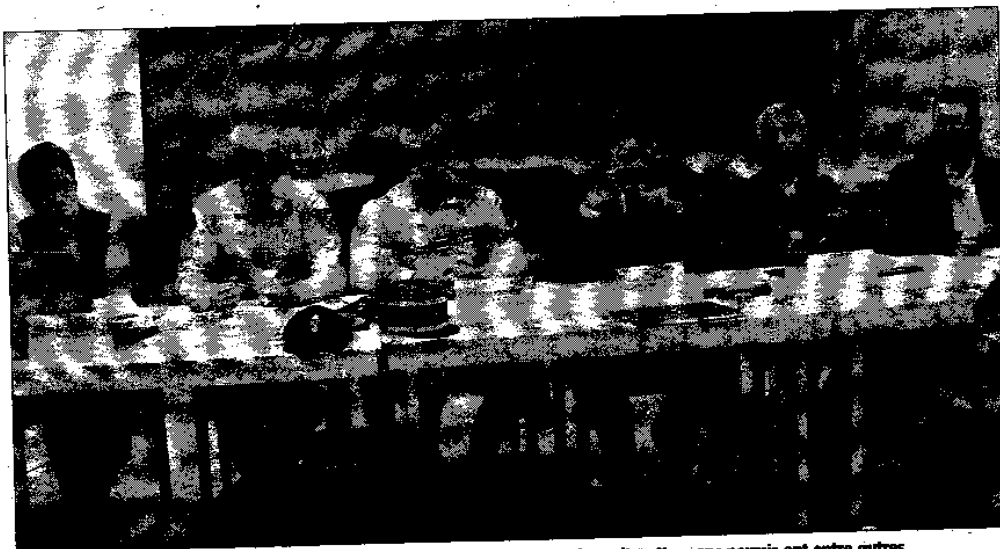


CHATEAUBERNARD

Le sous-préfet vient parler sécurité routière



Des questions portant sur la réglementation de la conduite des quads ou des voitures sans permis ont entre autres été posées au sous-préfet (au centre).

Photo CL

Guy Tardieu, sous-préfet de Cognac, a réuni lundi à la salle Jean-Tardif, les correspondants communaux «sécurité routière» du département et certains élus, comme René Vigrerie, maire de Barbezieux, soucieux des limites de leur pouvoir de police judiciaire. Pierrette Dubois, secrétaire générale de la sous-préfecture, tenait un registre de présence à l'entrée.

Parmi les intervenants, deux commandants de gendarmerie, Serge Cheval de l'escadron motocycliste départemental et Georges Pierrini, commandant la compagnie de Cognac, Frédéric de Vargas, commandant de police nationale à Cognac et Michel Damy, maire-adjoint de Châ-

teaubernard représentant le maire. Les chiffres de sécurité routière en Charente, arrêtés au 30 septembre 2010, font état d'une augmentation de 87% des tués sur la route par rapport à l'ensemble de l'année 2009.

La mouche du coche

«Les routes nationales sont moins accidentogènes que les départementales. Dans 46% des accidents mortels, on relève l'incidence d'alcool ou de stupéfiants», a annoncé le sous-préfet.

Chaque correspondant Sécurité routière a reçu un exemplaire des statistiques d'accidents et de la charte de partenariat sur la sécurité routière conclue entre le mi-

nistère des Transports et l'association des maires de France. «En tant qu'officiers de police judiciaire, les maires ont le pouvoir de faire des rappels à l'ordre à tout contrevenant au code de la route, dans leur commune.» a rappelé le représentant de l'Etat. Le champ des compétences juridictionnelles des maires est vaste: réglementation de la circulation et contrôle de son application, éducation (sécurité aux abords des établissements scolaires), urbanisme, environnement, transport, action sociale et santé. «Quant aux correspondants, leur rôle est de jouer la mouche du coche, en matière de prévention routière, au sein de la commune.» a conclu Guy Tardieu